

Rapport de la direction

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

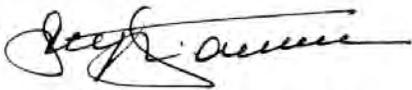
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Guy Berthiaume

La directrice générale de l'administration
et des services internes,



Louise Boutin

Montréal, le 28 juin 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers en fonction de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, notamment de son évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ce risque, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

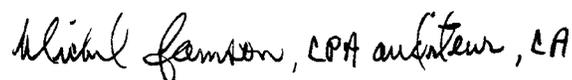
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects importants, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 28 juin 2012

État des résultats et de l'excédent cumulé

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
REVENUS		
Contributions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	52 079 960 \$	51 340 950 \$
Centres d'archives privées	1 004 300	1 004 300
Cinémathèque	550 000	550 000
Contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 22)	33 853	31 207
Contribution financière du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (note 22)	28 750	–
Intérêts	6 686 642	7 310 673
Virement des contributions reportées (note 17)	18 033 748	16 896 605
Contribution financière de la Ville de Montréal (note 5)	7 858 185	7 675 920
Contribution financière du gouvernement du Canada		
Contribution Jeunesse Canada au travail	17 771	28 837
Virement des contributions reportées (note 17)	10 537	10 537
Autres contributions	37 000	8 003
Autres revenus	2 888 917	3 261 873
Intérêts	326 362	187 008
	89 556 025	88 305 913
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	40 862 872	39 482 893
Charge résultant d'un sinistre	372 086	–
Services professionnels, administratifs et autres	5 455 371	5 817 597
Loyer	5 427 313	5 194 160
Taxes et permis	4 868 868	4 819 768
Fournitures et approvisionnements	3 584 560	3 407 032
Entretien et réparations	3 605 101	3 436 502
Publicité et communication	1 221 001	1 243 241
Frais de déplacement et de représentation	363 165	332 060
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 366 439	1 298 450
Contributions octroyées à la Cinémathèque	550 000	550 000
Amortissement des immobilisations corporelles	13 344 838	13 674 982
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	513 891	247 920
Achats pour le fonds patrimonial (note 7)	278 613	278 417
Frais financiers (note 6)	7 717 114	8 153 175
	89 531 232	87 936 197
EXCÉDENT ANNUEL	24 793	369 716
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	23 080 667	22 710 951
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	23 105 460 \$	23 080 667 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

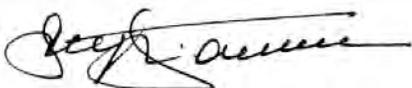
au 31 mars 2012

	2012	2011
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 8)	11 594 945 \$	– \$
Placements temporaires (note 9)	–	10 300 000
Placements (note 10)	11 443 078	11 443 078
Débiteurs (note 11)	2 602 677	2 539 442
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec (note 12)	183 307 828	188 395 647
Frais d'émission reportés liés aux dettes	505 006	663 971
	209 453 534 \$	213 342 138 \$
PASSIF		
Découvert bancaire	– \$	1 285 291 \$
Créditeurs et charges à payer	8 227 989	7 383 369
Intérêts courus à payer	2 525 871	2 775 116
Provision pour vacances (note 13)	3 687 158	3 644 055
Emprunts (note 14)	39 970 461	29 287 651
Dettes (note 15)	144 339 456	158 640 595
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 16)	720 039	834 717
Revenus reportés	158 973	166 368
Contributions des gouvernements du Québec et du Canada reportées (note 17)	129 473 539	133 478 342
Provision pour congés de maladie (note 13)	3 062 845	3 016 789
	332 166 331	340 512 293
DETTE NETTE	(122 712 797) \$	(127 170 155) \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 18)	140 915 209	145 482 239
Frais payés d'avance	4 903 048	4 768 583
	145 818 257	150 250 822
EXCÉDENT CUMULÉ	23 105 460 \$	23 080 667 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 19) ÉVENTUALITÉS (note 20)

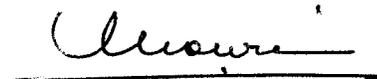
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,



Guy Berthiaume

La présidente du comité d'audit,



Anastassia Khouri

État de la variation de la dette nette

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
EXCÉDENT ANNUEL	24 793 \$	369 716 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 291 699)	(8 257 498)
Amortissement des immobilisations corporelles	13 344 838	13 674 982
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	513 891	247 920
	4 567 030	5 665 404
Acquisition des frais payés d'avance	(4 842 084)	(4 761 034)
Utilisation des frais payés d'avance	4 707 619	4 539 857
	(134 465)	(221 177)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	4 457 358	5 813 943
DETTE NETTE AU DÉBUT	(127 170 155)	(132 984 098)
DETTE NETTE À LA FIN	(122 712 797) \$	(127 170 155) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	24 793 \$	369 716 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 344 838	13 674 982
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	513 891	247 920
Virement des contributions reportées	(18 044 285)	(16 907 142)
Amortissement des frais d'émission liés aux dettes	158 965	158 954
	(4 001 798)	(2 455 570)
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	(60 535)	(78 309)
Contributions à recevoir	19 127 301	15 249 509
Intérêts courus à recevoir	(2 700)	(9 489)
Créditeurs et charges à payer	477 940	(1 424 271)
Intérêts courus à payer	(249 245)	(243 874)
Provision pour vacances	43 103	172 635
Provision pour congés de maladie	46 056	(119 224)
Revenus reportés	(7 395)	(4 595)
Frais payés d'avance	(134 465)	(221 177)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	15 238 262	10 865 635
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(8 925 019)	(8 372 732)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	10 682 810	9 837 416
Augmentation de la dette à long terme		163 031
Dettes remboursées	(14 301 139)	(14 490 390)
Dettes effectuées		(815)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition remboursées	(114 678)	(114 021)
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(3 733 007)	(4 604 779)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 580 236	(2 111 876)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	9 014 709	11 126 585
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	11 594 945 \$	9 014 709 \$
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Encaisse et découvert bancaire	11 594 945 \$	(1 285 291)\$
Placements dont l'échéance n'excède pas trois mois	–	10 300 000
	11 594 945 \$	9 014 709 \$

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 21.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Responsabilité de la direction et méthodes comptables

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont établis selon le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public* et, pour la première année, en fonction du modèle de présentation recommandé par ce manuel. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus et avec l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

La préparation des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que l'évaluation des billets à terme adossés à des actifs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Contributions

Les contributions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les contributions non affectées sont constatées à titre de revenus de l'exercice. Les contributions affectées sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges afférentes sont inscrites.

Les contributions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Bibliothèque et Archives nationales du Québec a encouru les charges ou obtenu le financement donnant droit à ces contributions.

Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrit à la note 7, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre de la valeur comptable et de la valeur du marché.

Placements

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Provisions pour moins-value

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value doit être prise en compte dans l'état des résultats.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour une catégorie donnée de prêts.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possible, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

Escompte et frais d'émission reportés de la dette

L'escompte et les frais d'émission de la dette sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Obligation découlant des contrats de location-acquisition

Les contrats de location auxquels Bibliothèque et Archives nationales du Québec est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de ces immobilisations corporelles est calculé selon la durée du bail.

Les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur utilisation.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Bibliothèque et Archives nationales du Québec de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens; leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ceux-ci sont acquis.

3. ÉTAT DES RÉSULTATS

Les résultats de Bibliothèque et Archives nationales du Québec proviennent de deux sources, soit les activités provenant des opérations et les activités financées par des emprunts spécifiques.

Les activités provenant des opérations découlent des opérations courantes de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que des revenus et des charges d'exploitation du stationnement. S'ajoutent à ces opérations la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques et la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Les activités financées par des emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement du Québec représentent les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que l'amortissement des opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

	2012			2011		
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total
Revenus	66 297 719 \$	23 258 306 \$	89 556 025 \$	64 903 515 \$	23 402 398 \$	88 305 913 \$
Charges	66 272 926	23 258 306	89 531 232	64 533 799	23 402 398	87 936 197
Excédent annuel	24 793 \$	– \$	24 793 \$	369 716 \$	– \$	369 716 \$

4. RÉVISION D'ESTIMATION COMPTABLE

Amortissement des immobilisations corporelles

En 2011, la direction a révisé la durée de vie utile estimative de son équipement bureautique à la lumière de son expérience et de l'information disponible.

Par conséquent, la méthode d'amortissement de l'équipement bureautique a été modifiée, passant de trois ans à cinq ans à compter du 1^{er} avril 2011. L'incidence de cette révision d'estimation comptable implique la révision de la durée pendant laquelle les actifs sont amortis afin de mieux tenir compte de la durée prévue et du modèle économique selon lesquels les avantages seront atteints. Ce changement a été appliqué prospectivement. L'équipement de bureautique se trouve sous Équipement informatique et de télécommunications dans le tableau de la note 18.

5. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Bibliothèque nationale du Québec a signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'achat, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoit également le prêt de personnel de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal contribue financièrement au fonctionnement de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour un montant de sept millions de dollars indexé annuellement. Le montant versé par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Cette entente d'une durée de cinq ans a été renouvelée en 2009 pour une autre période de cinq ans. Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, un montant de 7 858 185 \$ (7 675 920 \$ en 2011) a été comptabilisé à titre de contribution financière de la Ville de Montréal.

6. FRAIS FINANCIERS

	2012	2011
Intérêts et frais bancaires	18 527 \$	26 501 \$
Intérêts sur emprunts	506 736	290 003
Intérêts sur la dette et sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	7 032 886	7 677 717
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission liés aux dettes	158 965	158 954
	7 717 114 \$	8 153 175 \$

Aucun intérêt n'a été capitalisé aux immobilisations corporelles pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011.

7. FONDS PATRIMONIAL

Le fonds patrimonial de Bibliothèque et Archives nationales du Québec contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications électroniques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, par leur support matériel ou par leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). À ces documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours de l'exercice s'établit à 278 613 \$ (278 417 \$ en 2011). La valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 845 976 \$ (1 365 182 \$ en 2011).

8. ENCAISSE

Au 31 mars 2012, les placements effectués par Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont contenus dans l'encaisse en raison d'un taux préférentiel négocié avec la banque et obtenu sur un compte bancaire spécifique.

9. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2012	2011
Placements temporaires facilement convertibles à court terme	- \$	10 300 000 \$

Au 31 mars 2011, les placements temporaires étaient constitués de deux acceptations bancaires. Les taux d'intérêt fixes étaient de 1,11 % et de 1,17 %. Ces acceptations bancaires venaient à échéance au plus tard le 30 juin 2011.

10. PLACEMENTS

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2012, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC 2 (véhicule d'actifs-cadres) qu'elle a obtenus en échange de placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009.

Ces billets ont été comptabilisés au coût moins une moins-value durable.

BTAA bancaire

Les titres portent intérêt à des taux qui reflètent ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

Ne pouvant considérer le marché de ces nouveaux billets comme étant actif, la direction estime à 11 443 078 \$ le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur leur valeur nominale. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2012. À cette date, ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle déjà comptabilisée.

Ainsi, au 31 mars 2012, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détient les titres suivants :

Date d'échéance	BTAA de tiers VAC II	2012			2011		
		Valeur nominale	Moins-value cumulative	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-value cumulative	Valeur comptable
20 décembre 2016	Catégorie A-1	7 144 243 \$	(446 760) \$	6 697 483 \$	7 144 243 \$	(446 760) \$	6 697 483 \$
20 décembre 2016	Catégorie A-2	424 880	(424 880)	-	424 880	(424 880)	-
20 décembre 2016	Catégorie B	77 128	(77 128)	-	77 128	(77 128)	-
20 décembre 2016	Catégorie C	237 192	(237 192)	-	237 192	(237 192)	-
28 septembre 2016	BTAA bancaire restructuré	5 603 140	(857 545)	4 745 595	5 603 140	(857 545)	4 745 595
Placements à long terme		13 486 583 \$	(2 043 505) \$	11 443 078 \$	13 486 583 \$	(2 043 505) \$	11 443 078 \$

11. DÉBITEURS

	2012	2011
Ville de Montréal	1 750 977 \$	1 670 580 \$
Autres débiteurs	851 700	868 862
	2 602 677 \$	2 539 442 \$

12. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les contributions à recevoir du gouvernement du Québec correspondent aux contributions octroyées mais non versées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec ou au total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le taux de cotisation au RREGOP est passé de 8,69 % à 8,94 % de la masse salariale cotisable alors que le taux de cotisation au RRAS et au RRPE est passé au 1^{er} janvier 2012 de 11,54 % à 12,30 %. Les taux de cotisation du RREFQ et du RRF sont demeurés inchangés.

Les cotisations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 099 380 \$ (1 900 921 \$ en 2011). Les obligations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

Bibliothèque et Archives nationales du Québec évalue ses obligations relatives aux congés de maladie accumulés selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2012	2011
Solde au début	3 016 789 \$	3 136 013 \$
Charges de l'exercice	1 269 873	1 283 869
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 223 817)	(1 403 093)
Solde à la fin	3 062 845 \$	3 016 789 \$

Description

Bibliothèque et Archives nationales du Québec dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité. Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, en cas de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de rémunération. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Considérant son historique et afin de mieux refléter les deux choix qui s'offrent aux employés dans ses hypothèses, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a divisé les employés en deux groupes, soit les employés de 50 ans et plus et les employés de moins de 50 ans. La probabilité que les employés de 50 ans et plus utilisent les journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées étant plus élevée, un montant de 2 153 073 \$ (2 361 387 \$ en 2011) a été calculé. La différence sur le total de 3 062 845 \$ (3 016 789 \$ en 2011), soit un montant de 909 772 \$ (655 402 \$ en 2011), a été calculée pour le groupe de 50 ans et moins. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation afin d'en pourvoir le paiement. Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Évaluation et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2012 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%		%			
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
RREGOP	1,50	2,00	1,36 à 3,90	2,73 à 4,82	1 à 21 ans	4 à 22 ans
RRPE	1,25	0,75	1,45 à 3,89	1,59 à 4,79	2 à 23 ans	1 à 17 ans
RREFQ	–	2,00	–	3,57	–	7 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque Bibliothèque et Archives nationales du Québec estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

	2012	2011
Solde au début	3 644 055 \$	3 471 420 \$
Charges de l'exercice	2 744 253	2 823 038
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 701 150)	(2 650 403)
Solde à la fin	3 687 158 \$	3 644 055 \$

14. EMPRUNTS

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 93 405 359 \$, aux fins suivantes :

	2012
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque	3 030 000 \$
Maintien des actifs	76 760 000
Résorption du déficit d'entretien	202 000
Aménagements de magasins supplémentaires au Centre d'archives du Québec	618 647
Numérisation	2 794 712
Marge de crédit	10 000 000
	93 405 359 \$

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 %. Au 31 mars 2012, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 1,5 % (1,50143 % au 31 mars 2011) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2012	2011
Emprunt sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque	2 187 306 \$	2 154 687 \$
Terrain, construction du bâtiment et acquisition des équipements et du mobilier	37 783 155	27 132 964
Maintien des actifs	39 970 461 \$	29 287 651 \$

15. DETTE

	2012	2011
Emprunts sur les billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
▪ 4,598 % (taux effectif de 4,646 %) remboursable par versements annuels de 689 363 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 6 204 265 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	6 893 628 \$	7 582 992 \$
▪ 4,531 % (taux effectif de 4,581 %) remboursable par versements annuels de 21 371 \$ jusqu'au 5 janvier 2012	–	21 371
▪ 3,318 % (taux effectif de 3,345 %) remboursable par versements annuels de 27 172 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2015	108 687	135 859
▪ 5,169 % (taux effectif de 5,231 %) remboursable par versements annuels de 69 075 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	138 150	207 225
▪ 4,932 % (taux effectif de 4,991 %) remboursable par versements annuels de 3 524 673 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	7 049 345	10 574 019
▪ 4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 43 404 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 260 423 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	390 634	434 038
▪ 4,411 % (taux effectif de 4,456 %) remboursable par versements annuels de 28 164 \$ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 140 819 \$ le 14 mai 2017	281 638	309 802
▪ 4,411 % (taux effectif de 4,457 %) remboursable par versements annuels de 851 414 \$ jusqu'au 14 mai 2017	5 108 487	5 959 901
▪ 2,726 % (taux effectif de 2,743 %) remboursable par versements annuels de 1 526 871 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 9 161 226 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	10 688 096	12 214 967
▪ 4,816 % (taux effectif de 4,869 %) remboursable par versements annuels de 1 465 234 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	5 860 938	7 326 172
▪ 4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 2 570 775 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 79 694 018 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	87 406 342	89 977 117
▪ 4,2739 % (taux effectif de 4,314 %) remboursable par versements annuels de 1 787 924 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	7 151 695	8 939 618
▪ 4,559 % (taux effectif de 4,608 %) remboursable par versements annuels de 1 368 550 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 5 474 200 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	6 842 750	8 211 300
▪ 4,475 % (taux effectif de 4,524 %) remboursable par versements annuels de 9 532 \$ jusqu'au 18 mai 2018	66 726	76 257
▪ 4,926 % (taux effectif de 4,984 %) remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	6 352 340	6 669 957
Total	144 339 456 \$	158 640 595 \$

Les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par des emprunts spécifiques sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour cet emprunt.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2013	14 279 767 \$
2014	31 534 675
2015	7 101 236
2016	84 441 498
2017	1 206 727
2018 et suivants	5 775 553

16. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2012	2011
Obligations relatives à la location d'aménagements auprès de la Société immobilière du Québec		
▪ 4,70 % (taux effectif de 4,803 %) remboursable par versements mensuels de 1 499,07 \$ jusqu'au 31 décembre 2011 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	– \$	13 233 \$
▪ 4,48 % (taux effectif de 4,573 %) remboursable par versements mensuels de 1 909,14 \$ jusqu'au 31 octobre 2012 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	13 167	34 953
▪ 4,28 % (taux effectif de 4,370 %) remboursable par versements mensuels de 961,52 \$ jusqu'au 31 août 2013 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	15 833	26 446
▪ 4,60 % (taux effectif de 4,693 %) remboursable par versements mensuels de 2 343,68 \$ jusqu'au 31 mars 2014 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	53 641	78 669
▪ 4,28 % (taux effectif de 4,361 %) remboursable par versements mensuels de 6 026,96 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	637 398	681 416
	720 039 \$	834 717 \$

Le montant des versements à effectuer sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2013	96 387 \$	28 609 \$	124 996 \$
2014	80 137	24 824	104 961
2015	50 037	22 108	72 145
2016	52 221	19 916	72 137
2017	54 500	17 629	72 129
2018 et suivants	386 757	51 813	438 570

17. CONTRIBUTIONS REPORTÉES DES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

	2012	2011
Solde au début	133 478 342 \$	137 356 727 \$
Augmentation des engagements des gouvernements du Québec et du Canada	14 039 482	13 028 757
Virement de l'exercice (gouvernement du Québec)	(18 033 748)	(16 896 605)
Virement de l'exercice (gouvernement du Canada)	(10 537)	(10 537)
Solde à la fin	129 473 539 \$	133 478 342 \$

18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

									2012	2011
	Terrain	Bâtiment	Stationnement	Mobilier et équipement	Équipement informatique et de télécommunications	Progiciels développés et logiciels ¹	Documents de bibliothèque et frais de reliure	Aménagements loués en vertu de contrats de location-acquisition		
Durée de vie utile		10 à 40 ans	40 ans	4 à 10 ans	3 à 10 ans	3 à 10 ans	3 à 10 ans	Durée du bail		
Coût des immobilisations	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	10 592 863	94 499 456	7 786 728	13 558 333	11 940 937	17 390 478	73 443 813	1 160 445	230 373 053	223 027 319
Acquisitions	-	214 400	-	413 767	353 668	1 908 917	6 400 947	-	9 291 699	8 257 498
Cessions et radiations	-	-	-	(15 997)	(169 734)	-	(1 809 925)	-	(1 995 656)	(911 764)
Solde de clôture	10 592 863	94 713 856	7 786 728	13 956 103	12 124 871	19 299 395	78 034 835	1 160 445	237 669 096	230 373 053
Amortissement cumulé	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	-	15 518 187	1 097 967	8 849 787	9 984 386	12 823 057	36 249 085	368 345	84 890 814	71 879 676
Amortissement de l'exercice	-	2 500 298	195 202	1 119 850	663 703	1 444 786	7 301 892	119 107	13 344 838	13 674 982
Incidence des cessions et radiations	-	-	-	(14 687)	(169 734)	-	(1 297 344)	-	(1 481 765)	(663 844)
Solde de clôture	-	18 018 485	1 293 169	9 954 950	10 478 355	14 267 843	42 253 633	487 452	96 753 887	84 890 814
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	10 592 863	76 695 371	6 493 559	4 001 153	1 646 516	5 031 552	35 781 202	672 993	140 915 209	145 482 239
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	10 592 863	78 981 269	6 688 761	4 708 546	1 956 551	4 567 421	37 194 728	792 100	145 482 239	

1. Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 1 733 051 \$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2012 (778 650 \$ au 31 mars 2011) et ne sont pas amortis.

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée en vertu de contrats de service échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2015. Les paiements minimums futurs totaux relatifs à ces contrats s'élèvent à 439 817 \$ pour l'exercice échéant le 31 mars 2013, à 63 533 \$ pour l'exercice échéant le 31 mars 2014 et à 15 885 \$ pour l'exercice échéant le 31 mars 2015.

De plus, outre les contrats de location-acquisition décrits à la note 16, Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée avec la Société immobilière du Québec, en vertu d'ententes d'occupation sans date d'échéance, pour des locations de locaux. Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, la charge en vertu de ces contrats de location-exploitation totalise 4 630 687 \$ (4 411 000 \$ en 2011). Pour l'exercice 2012-2013, cette charge totalisera 4 755 629 \$.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret à dépenser un solde de 727 900 \$ (272 083 \$ au 31 mars 2011) aux fins des opérations et du démarrage des activités de la Grande Bibliothèque.

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (SUITE)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également conclu un bail avec la Société immobilière du Québec pour la location d'un centre d'entreposage de documents d'archives. Ce bail, d'une durée de 20 ans, vient à échéance le 30 septembre 2028 et le loyer mensuel sera ajusté selon les modalités prévues au bail. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, la charge de l'exercice relative à ce bail s'élève à 656 472 \$ (604 763 \$ en 2011). Pour l'exercice 2012-2013, cette charge s'élèvera à 676 659 \$.

Ce bail est fait en considération d'un loyer annuel composé d'un prix de base, des taxes, des frais d'exploitation, des frais d'énergie et des travaux d'aménagement. L'estimation du montant des versements à effectuer sur les loyers au cours des prochains exercices, basé sur le loyer de 2012, se détaille comme suit :

	Loyer
2013	676 659 \$
2014	676 659
2015	676 659
2016	676 659
2017	676 659
2018 et suivants	7 781 577

20. ÉVENTUALITÉS

L'adjudicataire du lot 3 du décret de construction, Axor Construction Canada Inc., n'a pas signé son contrat selon la soumission déposée et les engagements conclus, alléguant une violation des conditions d'appel d'offres. Il réclamait de Bibliothèque et Archives nationales du Québec un montant de 3 276 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, quant à elle, réclame d'Axor Construction Canada Inc. et de la Compagnie d'assurance London Garantie, solidairement, la somme de 2 095 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec et d'Axor Construction Canada Inc., seule, la somme de 235 156 \$ avec intérêts, l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec ainsi que les frais extrajudiciaires engagés. Axor Construction Canada Inc. ou alternativement Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont poursuivies par Recouvrements métalliques Bussièrès Ltée pour une somme de 1 000 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec, ainsi que les dépens, en relation avec le fait que le contrat entre Axor Construction Canada Inc. et Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas été ratifié.

La Cour supérieure a rendu jugement le 14 juillet 2010, accueillant l'action intentée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec et condamnant Axor Construction Canada Inc. et la Compagnie d'assurance London Garantie à payer à Bibliothèque et Archives nationales du Québec la somme de 2 095 000 \$ avec intérêts au taux légal ainsi que l'indemnité additionnelle à compter du 13 novembre 2002. Axor Construction Canada Inc. en a appelé du jugement devant la Cour d'appel. Elle demande à la cour d'infirmer le jugement de première instance et de condamner Bibliothèque et Archives nationales du Québec à lui verser une somme de 85 000 \$ avec les intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle. Les parties ont été entendues par la Cour d'appel, le 13 mars 2012, et sont en attente d'un jugement.

Il est impossible d'effectuer une prévision valable sur l'issue de ces affaires. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

21. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2012	2011
a) Intérêts payés	7 804 339 \$	8 235 885 \$
b) Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement Achats d'immobilisations corporelles financés à même les charges à payer et frais courus	583 454 \$	324 867 \$

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût total de 9 291 699 \$ (8 257 499 \$ en 2011) dont aucun montant n'a été acquis au moyen de contrats de location-acquisition.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions mentionnées ci-dessous, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Au moment de la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, le 31 janvier 2006, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a acquis les droits et assumé les obligations des Archives nationales du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec a alors comptabilisé un compte à payer envers le ministère de la Culture et des Communications correspondant à la somme de la valeur comptable nette des actifs transférés le 31 janvier 2006 ainsi que de certaines dépenses à rembourser au ministère. Au 31 mars 2012, les charges à payer et les frais courus comprennent le solde dû au ministère, soit un montant de 42 086 \$ (101 738 \$ au 31 mars 2011).

Le 30 mars 2010, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a renouvelé une entente pour une période de cinq ans avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de laquelle Bibliothèque et Archives nationales du Québec prête à celui-ci un espace pour les activités du Centre emploi-carrière. Emploi-Québec s'engage à assumer les coûts d'implantation et de fonctionnement du Centre emploi-carrière, et ce, en ce qui concerne les ressources documentaires, humaines et matérielles.

En vertu de cette entente, Emploi-Québec a remboursé le coût initial d'acquisition d'une collection de 4400 ressources documentaires d'une valeur de 160 000 \$, devenues la propriété de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Emploi-Québec s'engage également à rembourser les coûts liés au renouvellement des collections jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par année. Au cours du présent exercice, ces acquisitions ont représenté un montant de 26 458 \$ (26 612 \$ en 2011). Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre de contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'élève à 33 853 \$ (31 207 \$ en 2011).

Le 24 août 2011, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a conclu une entente pour une période de cinq ans avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour la prestation de services aux nouveaux arrivants. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre de contribution financière s'élève à 28 750 \$ (0 \$ en 2011).

Le 15 mai 2000, la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été créée par lettres patentes émises en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, partie III. La Fondation est une personne morale sans but lucratif et a pour mission de recueillir des fonds pour financer des projets voués à l'épanouissement de tous les Québécois et pour appuyer Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans la réalisation de ses mandats de grande bibliothèque publique, de bibliothèque nationale, d'archives nationales et d'acteur de premier plan au sein de la francophonie mondiale. La Fondation a peu d'activités. Bibliothèque et Archives nationales du Québec fournit gracieusement à la Fondation l'accès à ses locaux et à certains équipements. Au 31 mars 2012, l'actif net de la Fondation totalise 217 870 \$ (288 332 \$ au 31 mars 2011). Advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restants après acquittement de ses dettes seront remis à Bibliothèque et Archives nationales du Québec ou à une organisation exerçant une activité analogue.

Le 1^{er} juillet 2011, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a signé un bail avec la Fondation pour l'exploitation du stationnement de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Ce bail prend fin le 15 août 2012. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre d'autres revenus s'élève à 787 500 \$ (0 \$ en 2011).

23. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2012

Changement de statut du Bureau de décision et de révision

Le Bureau de décision et de révision (Fonds du) est inclus dans la section des fonds spéciaux de l'annexe 2 du volume 1 des Comptes publics 2011-2012. À ce titre, les informations concernant cette entité au 31 mars 2012 se retrouvent à la section 3, *Informations financières sommaires sur les fonds spéciaux et les fonds d'amortissement*, du volume 2 des Comptes publics 2011-2012.